

PETIT TRAITÉ
DE LA NÉCESSITÉ
DE LA PRIÈRE,
DE SON EFFICACITÉ
ET DES CONDITIONS AVEC LESQUELLES ON DOIT LA FAIRE.

PETIT TRAITÉ
DE LA NÉCESSITÉ
DE LA PRIÈRE,
DE SON EFFICACITÉ

ET DES CONDITIONS AVEC LESQUELLES ON DOIT LA FAIRE.

§ I^{er}.

De la nécessité de la prière.

Quoique ce qu'ont osé avancer Luther et Calvin, que l'observation de la loi divine est impossible aux hommes depuis le péché d'Adam, soit un véritable blasphème, et quoique l'Église ait condamné encore ce que dit Jansénius, que certains préceptes sont impraticables aux justes selon leurs forces actuelles, et que le secours divin leur manque pour les remplir; le saint concile de Trente (Sess. 6. cap. 41.), ayant déclaré que Dieu ne commande jamais l'impossible, mais nous ayant avertis de faire ce que nous pouvons avec les forces de la grâce plus abondante, qui est demandée pour opérer ce que nous ne pouvions d'abord faire, parce qu'alors Dieu nous aide, afin que nous puissions : *Deus impossibilia non jubet*, ce sont les paroles du concile, *sed jubendo monet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat ut possis*. D'où vient que plu-

sieurs graves théologiens enseignent (1) que Dieu donne ou offre au moins à tous les hommes la grâce prochaine pour observer les préceptes, ou, au moins, la grâce éloignée de la prière, avec laquelle chacun peut obtenir la prochaine qui est nécessaire pour observer les mêmes préceptes.

Néanmoins il n'est point douteux qu'il ne soit très-difficile d'observer la loi, dans l'état présent de la nature corrompue, ou plutôt qu'il ne soit moralement impossible de le faire, sans un secours spécial de Dieu, et sans un secours plus grand que celui qu'il fallait dans l'état d'innocence. Or, ce secours spécial, Dieu ne l'accorde ordinairement qu'à ceux qui le lui demandent. S. Augustin enseigne que, excepté les premières grâces excitantes qui viennent en nous sans nous, comme la vocation à la foi, ou à la pénitence, toutes les autres, et spécialement celle de la persévérance, ne sont accordées qu'à ceux qui les demandent par la prière : *Nullum credimus ad salutem, nisi Deo invitante, venire; nullum invitatum salutem suam, nisi Deo adjuvante, operari; nullum nisi orantem, auxilium promereri.* (Lib. de Eccl. Dogmat. cap. 56.) Et ailleurs il pose comme certain, *Deum nobis dare aliqua etiam non orantibus, ut initium fidei; alia non nisi orantibus præparasse.* (Lib. de Persev. cap. 5.)

(1) Habert (Theol. græc. pp. 1. n. c. 6. n. 1. et c. 15. n. 2. 3), qui cite Gammache, Duval, Isambert, Perezio, Limonio et d'autres, et qui assure que cette doctrine est reçue dans les écoles, et surtout à la Sorbonne : Thomasin, Theol. dogm. Tract. de Grat. cap. xiv ; Duplessis, In Diss. de mult. Gen. div. grat. ; Tournely, Prælect. theol. t. III. p. 2. q. 9. art. 4. concl. 5

De là les théologiens, comme Suarez, Habert, Layman, le père Segneri, et d'autres, avec S. Clément d'Alexandrie, S. Augustin, S. Bazile, et S. Jean Chrysostôme, concluent que la prière est nécessaire aux adultes d'une nécessité de moyen ; ce qui veut dire que, dans l'ordre commun, un fidèle ne peut se sauver qu'en se recommandant à Dieu, et en lui demandant les grâces nécessaires pour cet effet. S. Jean Chrysostôme dit que, de même que le corps a besoin de nourriture pour vivre, de même l'ame a besoin des prières pour se maintenir dans l'état de grâce. Voilà pourquoi Jésus-Christ a dit : *Oportet semper orare, et nunquam deficere* (Luc. xviii. 1.) *Oportet*, il est nécessaire de prier toujours. Voilà encore ce que veut dire S. Jacques : *Non habetis, propter quod non postulatis.* (Jac. iv. 2.) Voilà enfin ce que le Sauveur nous dit en deux mots : *Petite, et accipietis.* (Luc. xi.) Si donc, dit Sainte Thérèse, celui qui cherche obtient, il s'en suit que celui qui ne cherche pas n'obtient pas. Dieu veut sauver tous les hommes : *Deus vult omnes homines salvos fieri.* (Tim. xi. 4.) Mais il veut que nous lui demandions les grâces qui nous sont nécessaires pour nous sauver. Ne le voulons-nous même pas ? Terminons ce point en concluant d'après ce que nous avons dit, que celui qui prie se sauve certainement, et que celui qui ne prie pas se damne. C'est avec la prière que tous les Saints sont devenus Saints et se sont sauvés : c'est par le défaut de la prière que tous les damnés se sont jetés dans l'enfer ; s'ils avaient prié ils ne se seraient point perdus. Et ce qui les jettera dans un désespoir éternel, c'est qu'ils auraient pu se sauver si facilement, s'ils avaient voulu demander à Dieu son secours, et qu'ils ne sont plus à temps de pouvoir le demander.

§ II.

De l'efficacité de la prière.

L'Écriture sainte fourmille de textes dans lesquels le Seigneur nous fait entendre qu'il exaucera toutes nos prières. Elle dit en un endroit : *Clamabit ad me, et ego exaudiam eum.* (Ps. xc. 15.) En un autre : *Rogabis eum, et exaudiet te.* (Job. xxii.) En un autre : *Clama ad me, et exaudiam te.* (Job. xxxiii. 3.) Ailleurs : *Invoca me, et eruam te.* (Ps. xlix. 15.) Vous crierez, et je vous délivrerai du danger de vous perdre. Ailleurs : *Quis invocavit eum, et despexit illum?* (Eccl. ii. 12.) Qui est celui qui a invoqué Dieu, et que Dieu a méprisé en ne prêtant pas l'oreille à ses prières? Encore : *Ad vocem clamoris tui, statim ut audierit, respondebit tibi.* (Is. xxx. 19.) Lorsque tu prieras, le Seigneur t'exaucera à l'instant. Ailleurs : *Adhuc illis loquentibus, ego audiam.* (Is. lxv. 24.) Avant qu'ils aient achevé de me demander la grâce qu'ils désirent, je les exaucerai. Et ailleurs : *Benedictus Deus qui non amovit orationem meam et misericordiam suam a me.* (Ps. lxv. 20.) Notre prière est toujours unie à la miséricorde de Dieu. Ce passage fait dire à S. Augustin, que lorsque nous prions nous devons être dans la joie, parce que nous devons être assurés que déjà Dieu nous exauce : *Cum videris a te non amotam deprecationem tuam, securus esto quod non est a te amota misericordia ejus.* Et ailleurs : *Quodcumque volueritis, petite, et fiet vobis.* (Joan. xv. 7.) Il suffit que vous demandiez ce que vous désirez, pour qu'il vous soit accordé.

C'est ce qui fait dire à Théodoret que la prière est toute puissante : elle est une , mais elle peut tout obtenir : *Oratio cum sit una , omnia potest*. Et S. Bonaventure dit que par la prière on fait l'acquisition de tous les biens , et on obtient la délivrance de tous les maux : *Per ipsam impetratur obtentio omnis boni , et liberatio ab omni malo*. Et lorsqu'il arrive , ajoute S. Bernard , que le Seigneur nous refuse ce que nous lui demandons , nous pouvons regarder comme une chose certaine qu'il nous accorde une grâce bien plus utile que celle que nous avons désirée. Seigneur , disait le prophète David , vous êtes plein de bénignité et de miséricorde envers ceux qui vous invoquent : *Tu , Domine , suavis et mitis , et multæ misericordie omnibus invocantibus te*. (Ps. LXXXV .) Et S. Jacques dit : *Si quis vestrum indiget sapientia , postulet à Deo , qui dat omnibus affluenter , nec improperat*. (Jac. I. 5 .) Cet apôtre nous assure que le Seigneur ne donne point avec épargne à ceux qui le prient , comme les hommes du siècle , parce que les richesses de ce monde sont finies ; au lieu que les richesses de Dieu étant infinies , il n'est pas moins riche après avoir beaucoup donné qu'avant ; c'est pourquoi *dat affluenter* , c'est-à-dire qu'il n'est point avare , et qu'il donne plus qu'on ne lui demande. *Nec improperat* , il ne nous reproche point les fautes que nous avons commises , lorsque nous lui adressons nos prières pour lui demander ses grâces.

Ceci arrive parce que la bonté de Dieu est diffusive , d'où il suit que Dieu qui , de sa nature , est infiniment bon , *Deus cujus natura est bonitas* , dit S. Léon , a un désir parfait de nous communiquer ses biens et sa félicité. C'est pour cela qu'il est plein de sollicitude pour notre bonheur. *Dominus sollicitus est mei* , disait David , (Ps.

xxxix. 18.) et c'est ce qui faisait dire au saint roi : *In quacumque die invocavero te, ecce cognovi quia Deus meus es.* (Ps. LV. 10.) Seigneur, voulait-il dire, lorsque je vous appelle, je reconnais que vous êtes mon Dieu, savoir, un Dieu de bonté infinie, qui désirez que l'homme vous prie, pour le combler de vos biens; car à peine avons-nous ouvert la bouche pour vous demander votre grâce, que vous nous l'accordez aussitôt. Un pauvre lépreux se présenta un jour devant notre Sauveur, et lui dit : *Domine, si vis, potes me mundare.* Le Sauveur lui répondit : *Volo, mundare.* (Matt. VIII. 2.) C'est comme s'il lui avait dit : Ah ! mon enfant, tu doutes que je veuille te guérir ? Ne sais-tu pas que je suis ton Dieu, et que je désire voir tous les hommes heureux ? Et pourquoi suis-je descendu du ciel en terre, si ce n'est pour les rendre tous satisfaits ? Oui, je le veux, sois guéri.

Plusieurs se plaignent de ce que Dieu ne leur accorde pas toutes les grâces qu'ils désirent : mais S. Bernard dit que c'est plutôt Dieu qui se plaint d'eux, parce qu'ils ne prient pas, et qu'ils le forcent, par-là, à devenir avare des biens qu'il nous réserve et qu'il désire ardemment répandre sur nous. *Multi queruntur deesse sibi gratiam, sed multo justius, gratia quereretur desse sibi multos.* Non, ne vous plaignez point de moi, dit le Seigneur, si vous n'avez point reçu les grâces qui vous étaient nécessaires; mais plaignez-vous de vous-même, parce que vous ne me les avez point demandées, et qu'ainsi vous ne les avez point reçues; demandez-les à l'instant même, et vous serez pleinement satisfaits. *Usque modo non petistis quidquam, petite et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.* (Joan. XVI. 24.)

Les anciens solitaires tinrent un jour conseil ensemble

pour voir quel était l'exercice le plus utile pour assurer le salut éternel ; et ils conclurent que c'était l'oraison de pétition qui consiste à dire souvent ces paroles : *Deus, in adjutorium meum intende*. Et le père Paul Segneri disait en parlant de lui-même, qu'il s'appliquait au commencement à produire des affections dans la méditation ; mais qu'ayant reconnu plus tard la grande utilité de la prière, ainsi que sa nécessité, il faisait en sorte de prier le plus qu'il pouvait. Mais comment se fait-il que plusieurs prient sans obtenir ensuite ? Ils prient, mais ils ne prient pas comme ils devraient prier, et voilà pourquoi ils n'obtiennent pas. *Petitis et non accipitis, eo quod male petatis*. (Jac. iv. 3.) Plusieurs demandent la grâce, mais ils ne la demandent pas avec les conditions requises. Voyons donc quelles sont les conditions nécessaires à la prière, pour qu'elle nous obtienne la grâce.

§ III.

Des conditions avec lesquelles il faut prier.

1° La prière doit être humble. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam*. (Jac. iv. 6.) S. Jacques nous avertit donc que Dieu résiste aux prières des superbes, mais qu'il est prêt, au contraire, à exaucer celles des âmes humbles. *Oratio humiliantis se nubes penetrabit, et non discedet, donec Altissimus aspiciat*. (Eccli. xxxv. 21.) La prière d'une âme humble pénètre subitement les cieux, et, se présentant au trône de la divinité, elle ne s'en retire que lors-

qu'elle est exaucée. Et quelque pécheresse que puisse être cette ame qui prie ainsi , Dieu ne méprise point un cœur qui s'humilie et se repent de ses péchés. *Cor contritum et humiliatum , Deus , non despicias.* (Ps. L.)

2° La prière doit être confiante : *Nullus speravit in Domino , et confusus est.* (Eccli. II. 11.) L'Esprit-Saint nous assure qu'aucun de ceux qui ont mis leur espérance en Dieu n'a été trompé. Le Seigneur dit à Sainte Gertrude , que celui qui le prie avec confiance lui fait en quelque sorte une telle violence , qu'il ne peut s'empêcher de l'exaucer en tout ce qu'il lui demande. S. Jean Climaque dit : *Oratio pie Deo vim infert* , la prière fait violence à Dieu , mais une violence qui lui est chère et agréable. *Hæc vis grata Deo.* (Tertul.) Comment Jésus-Christ fait-il appeler Dieu dans l'oraison du *Pater noster* , qu'il nous a enseignée lui-même , pour que nous pussions obtenir toutes les grâces qui sont nécessaires à notre salut ? Non pas notre Seigneur , non pas notre juge , mais *notre Père , Pater noster* , parce qu'il veut que nous priions avec cette confiance avec laquelle un fils pauvre ou infirme demande à son père l'aliment ou le remède dont il a besoin. Si un enfant était près de mourir de faim , il suffirait qu'il demandât l'aliment à son père pour l'obtenir à l'instant ; et s'il a été mordu par un serpent venimeux , il suffit qu'il montre à son père la morsure qu'il a reçue , pour que son père y applique à l'instant le remède qu'il tient tout préparé. C'est pour cela que notre Rédempteur nous dit : *Omnia quæcumque orantes petitis , credite quia accipietis , et evenient vobis.* (Marc. XI.) Il suffit donc de prier avec confiance pour obtenir de Dieu tout ce que nous voulons. Et pourquoi le Seigneur nous exhorterait-il si souvent à venir lui demander ses grâces , s'il ne voulait nous les

accorder? *Non nos hortaretur*, dit S. Augustin, *ut petere-mus, nisi dare vellet.* (De Ver. Dom. Serm. v.) Lorsque la femme cananéenne vit sa fille possédée du démon, elle eut recours au Sauveur, et s'approcha de lui en disant : *Miserere mei, filia mea male à demone vexatur.* (Matt. xv. 22.) Et le Seigneur lui répondit : *Non sum missus nisi ad oves Israel* : Je ne suis point envoyé pour les Gentils tels que vous, mais seulement pour les brebis d'Israel. Celle-ci ne perdit pas néanmoins le courage, mais elle recommença sa prière avec confiance : Seigneur, dit-elle, vous pouvez me consoler, consolez-moi : *Domine, adjuva me.* Jésus lui répondit : Mais il n'est pas juste de prendre le pain des enfans pour le jeter aux chiens : *Non est bonum sumere panem filiorum et dare canibus.* Mais, Seigneur, répliqua-t-elle, on accorde même aux petits chiens les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres : *Etiam catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum.* Alors le Seigneur, voyant la grande confiance de cette femme, lui donna des louanges et lui accorda la grâce qu'elle lui demandait. *O mulier!* lui dit-il, *magna est fides tua, fiat tibi sicut vis; et sanata est filia ejus ex illa hora.*

La confiance est donc une condition requise pour obtenir ce que nous demandons à Dieu. Mais, nous dira-t-on, sur quoi devons-nous fonder cette confiance? Sur quoi? Je réponds que c'est sur la bonté de Dieu, et sur les promesses qu'il nous a faites lui-même, lorsqu'il nous a dit : *Petite et accipietis.* S. Augustin dit : *Quis falli metuit, dum promittit veritas?* Qui pourra craindre d'être trompé, lorsque c'est Dieu, la vérité même, qui lui fait les promesses?

3° La prière doit être persévérante, sans quoi on n'ob-

tiendra pas le salut éternel. La grâce du salut n'est pas une seule grâce, mais une chaîne de grâces qui s'unissent toutes ensuite avec la persévérance finale. Or, à cette chaîne de grâces doit correspondre, pour ainsi dire, la chaîne de nos prières. En parlant de la parabole de l'ami qui, pour se délivrer de l'importunité de son ami, se leva du lit, et lui donna tous les pains qu'il demandait, (Luc. xi.) S. Augustin dit : Or, si un tel ami, pour se délivrer de l'importunité d'un autre, donne tous les pains qu'on lui demande, contre sa propre volonté, *quanto magis dabit Deus bonus, qui nos hortatur ut petamus?* Combien plus Dieu, qui désire tant nous rendre participans de ses biens, nous dispensera-t-il les richesses de sa grâce lorsque nous les lui demanderons, lui qui nous exhorte à demander, et qui est fâché que nous ne lui demandions pas ! Le Seigneur veut donc nous accorder le salut, et toutes les grâces qui sont nécessaires pour l'obtenir ; mais il veut que nous soyons persévérans dans nos prières. *Vult nos esse*, dit Cornélius à Lapidé sur cet Évangile, *perseverantes in oratione, usque ad importunitatem*. Les hommes du siècle ne peuvent supporter les importuns ; mais Dieu non-seulement nous supporte, il veut même que nous soyons importuns à lui demander la grâce, et en particulier la sainte persévérance.

Il est vrai que la persévérance finale ne peut être méritée par nous-mêmes, comme l'a déclaré le concile de Trente (Sess. vi. cap. 23.), puisqu'elle est une grâce toute gratuite que Dieu nous accorde ; néanmoins S. Augustin dit que la persévérance peut, en quelque sorte, se mériter par nos prières : *Hoc Dei donum suppliciter emereri potest; id est supplicando impetrari*. (Lib. de Don, Persev. cap. 6.) Ainsi celui qui demande la persévérance, quoi-

qu'il ne la puisse pas mériter, l'obtiendra néanmoins infailliblement, dit le père Suarèz. Mais il ne suffit pas, dit le cardinal Bellarmin, de demander une seule fois cette grâce de la persévérance : *Quotidie petenda est, ut quotidie obtineatur*; il faut la demander tous les jours, pour l'obtenir tous les jours. C'est pour cela que Jésus-Christ a dit : *Oportet semper orare et nunquam deficere*. (Luc. xi.) Il ne faut jamais cesser de prier, sans quoi, lorsque nous cessons de prier, la tentation peut nous vaincre. *Vigilate omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante filium hominis*. (Luc. xxi. 36.) Veillez en priant sans cesse, afin que je ne vous repousse pas, dit Jésus-Christ, lorsque je viendrai vous juger. C'est pour cela que S. Paul avertissait fréquemment ses disciples : *Sine intermissione orate*. (I. Thes. v. 17.) Priez, et ne cessez jamais de prier.

Beatus vir qui audit me, et vigilat ad fores meas quotidie (Prov. viii. 34.) Bienheureux, dit le Seigneur, est l'homme qui m'écoute, et qui veille continuellement à la porte de ma miséricorde. C'est pour cela que Jésus-Christ dans son Évangile nous exhorte à prier, et nous impose même le précepte de la prière; car le devoir de la prière n'est pas seulement de simple conseil, mais il est encore de précepte. Jésus-Christ nous dit donc : *Petite, et accipietis; quæritis, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis*. (Luc. xi. 9.) Il paraît au premier coup d'œil qu'il était suffisant d'avoir dit *petite* : à quoi servait-il donc d'ajouter *pulsate* et *quærite*? Non, ce n'étaient point là des mots superflus : par ces paroles le Sauveur a voulu nous avertir que nous devons faire comme les pauvres qui mendient : s'ils sont renvoyés sans recevoir l'aumône qu'ils demandaient, ils ne

se lassent point de revenir quêter et demander encore, et de frapper à la porte, lorsqu'ils ont cessé de voir le maître de la maison, jusqu'à se rendre ennuyeux et importuns. C'est là ce que le Seigneur veut que nous fassions nous-mêmes : que nous le priions, que nous revenions à la charge, et que nous ne nous lassions jamais de le prier qu'il nous assiste, qu'il nous protège, et qu'il ne permette jamais que nous soyons séparés de lui par le péché. Et nous devons le faire, non-seulement le matin en sortant de notre lit, mais encore plusieurs fois dans la journée : en entendant la sainte messe, en faisant la méditation, en faisant l'action de grâce après la communion, en faisant la visite au saint Sacrement, en faisant notre examen du soir, et principalement lorsque nous sommes assaillis de quelque tentation, et surtout de la tentation d'impureté : celui qui, dans ces momens, ne recourt point à Dieu en invoquant au moins les saints noms de Jésus et de Marie, est dans un danger imminent de succomber.

Mais, dira-t-on, je suis pécheur, et Dieu n'exauce point les pécheurs, comme on peut le voir dans S. Jean. (ix. 13.) *Peccatores Deus non audit* : on répond que ces paroles n'ont pas été proférées par Jésus-Christ, mais par l'aveugle-né : d'où il suit que cette proposition, fautive en soi, ne peut être vraie, dit S. Thomas, que dans un seul cas, savoir, lorsque les pécheurs demanderaient à Dieu, *qua peccatores*, c'est-à-dire, lorsqu'ils demanderaient des choses qui pourraient leur servir à pécher ; par exemple, si quelqu'un demandait à Dieu du secours pour se venger de son ennemi ; alors certainement Dieu n'exauce pas de telles prières. Mais lorsque l'homme prie, et qu'il demande à Dieu des choses qui sont utiles à son salut, qu'importe qu'il soit

pécheur ? Aurait-il été l'homme le plus scélérat du monde, qu'il prie, et il obtiendra sûrement l'effet de sa prière. La promesse est faite généralement pour tous. Quiconque cherche, obtient : *Omnis qui petit, accipit.* (Luc. xi.) Il n'est point nécessaire, dit S. Thomas, (I. 2. q. 114. a. 9. ad. 2.) que celui qui prie ait mérité la grâce qu'il demande, *Etiam ea quæ non meremur, orando impetramus* ; il suffit qu'il prie, et il l'obtiendra. En voici la raison : c'est parce que, dit le même saint docteur, *meritum innititur justitiæ, sed impetratio innititur gratiæ.* (2. 2. q. 85. a. 16. ad 1.) La force qu'à la prière d'obtenir ne vient pas du mérite de celui qui prie, mais elle vient de la miséricorde et de la fidélité de Dieu, qui a promis gratuitement et par sa seule bonté, d'exaucer celui qui le prie. Il n'est point de nécessité absolue d'être les amis de Dieu pour en obtenir les grâces que nous demandons, alors que nous prions ; la prière en elle-même, ajoute le docteur angélique, nous rend ses amis : *Ipsa oratio familiares nos Deo facit.* Ce que nous ne pouvons obtenir à titre d'amis, dit également S. Jean Chrysostôme, nous l'obtenons à titre de supplians : *Quod non perfecit amicitia, perfectum est ab oratione.* (Homil. 59.) Et Jésus-Christ, pour nous exciter davantage à prier, et pour nous assurer que nous obtiendrons la grâce alors que nous la demanderons, nous a fait cette grande et magnifique promesse, en disant : *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis.* (Joan. xvi. 25.) C'est comme s'il nous avait dit : Allons, pécheurs, vous n'avez pas mérité d'être exaucés de mon père, mais lorsque vous voudrez quelque grâce, demandez-la en mon nom, c'est-à-dire, par mes mérites, et je vous promets, soyez-en certain, (*Amen, amen, dico vobis*, ce qui est un espèce de serment) que

vous obtiendrez de mon père tout ce que vous demanderez. *Quidquid petieritis, dabit vobis.* Oh ! quelle douce consolation n'est-ce pas pour un pauvre pécheur, de savoir que ses péchés ne peuvent mettre d'empêchement à la réception de toutes les grâces qu'il demande, puisque Jésus-Christ a promis que Dieu nous accordera tout ce que nous demanderons par ses mérites.

Il faut cependant bien remarquer que la promesse que Dieu nous a faite d'exaucer nos prières, regarde non les biens temporels, mais seulement les biens spirituels, utiles ou nécessaires au salut de l'âme ; ces biens, nous les obtiendrons certainement, si nous les demandons au nom et par les mérites de Jésus-Christ, comme nous l'avons dit ci-dessus ; mais *non petitur in nomine Salvatoris quidquid contra rationem salutis petitur*, dit S. Augustin (Tract. 102. in Joan.), on ne peut demander au nom du Sauveur ce qui est nuisible au salut de l'âme, et c'est pourquoi Dieu ne l'accorde pas, et ne peut pas l'accorder. Pourquoi ? Parce que Dieu nous aime. Le médecin qui aime le malade, se garde bien de lui permettre de manger des mets qu'il sait devoir être contraires à sa santé. Et combien d'hommes qui ne tomberaient point dans les péchés qu'ils commettent, s'ils étaient malades ou pauvres ! Plusieurs demandent à Dieu la santé et les biens de ce monde ; mais Dieu les leur refuse, parce qu'il voit que ces choses seraient pour eux une occasion de péché, ou de tiédeur. Ainsi, quand il nous arrive de demander à Dieu ces biens temporels, que ce soit toujours avec la condition qu'ils seront utiles à notre âme ; et lorsque nous voyons que Dieu nous les refuse, soyons certains que le Seigneur nous les refuse parce qu'il nous aime tendrement, et parce qu'il prévoit que ces

choses que nous recherchions seraient nuisibles à notre salut.

Nous demandons souvent à Dieu qu'il nous délivre de quelque tentation qui vient nous môlester et nous induire à perdre sa grâce; mais Dieu ne nous en délivre point, et il permet qu'elle nous tourmente, afin que l'ame s'attache plus fortement à son saint amour. Ce ne sont ni les tentations, ni les mauvaises pensées qui nous portent préjudice, et qui nous séparent de Dieu; mais c'est le consentement aux mauvaises choses. Lorsque l'ame, aidée de la grâce divine, résiste à la tentation, alors elle s'avance à grands pas dans la voie de la perfection. S. Paul raconte qu'étant lui même tracassé par des tentations impures, il pria trois fois le Seigneur de l'en délivrer: *Datus est mihi stimulus carnis mee, angelus satanæ, qui me colaphizet; propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me.* Et que lui répond le Seigneur? Il lui dit: Ma grâce te suffit: *Sufficit tibi gratia mea.* (II. Cor. XII. 7.) Cependant lorsque les tentations viennent nous assaillir, prions le Seigneur qu'il veuille nous en délivrer, ou, du moins, qu'il nous donne la grâce nécessaire pour y résister courageusement; et lorsque nous le prions ainsi, soyons certains que le Seigneur nous prête déjà son secours. *In tribulatione invocasti-me, et liberavi te: exaudivi te in abscondito tempestatis* (Ps. LXXXVIII.) Souvent le Seigneur nous laisse essayer les rigueurs de la tempête pour notre plus grand bien; mais en attendant il nous exauce en secret, nous donnant sa grâce qui nous fortifie pour combattre et nous résigner à sa volonté.

Ainsi, je le répète, nous devons demander conditionnellement toutes les grâces qui ne sont point nécessaires au salut; et si nous voyons que Dieu nous les refuse,

nous devons être persuadés qu'il nous les refuse pour notre plus grand bien. Mais nous devons croire, en même temps, que Dieu ne nous refuse jamais les biens spirituels quand nous les lui demandons. Sainte Thérèse dit que Dieu nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes : c'est ce qui fait dire à S. Augustin que Dieu désire plus nous donner ses grâces, que nous ne désirons les recevoir : *Plus vult ille tibi beneficia elargiri, quam tu accipere concupiscas*. C'est pourquoi Sainte Marie Magdeleine de Pazzi disait que Dieu est, en quelque sorte, reconnaissant envers ceux qui le prient, en sorte qu'il semble leur dire : O ame chrétienne ! je te remercie de ce que tu viens me demander ma grâce. Sans doute, parce qu'alors l'ame semble lui ouvrir la voie pour qu'il puisse répandre ses bienfaits, et contenter sa divine inclination, qui est de faire du bien à tous les hommes. Et comment pourrait-il arriver que Dieu refusât quelque chose à une ame qui ne lui demande que des choses conformes à sa volonté ? Lorsque l'ame lui dit : Seigneur, je ne vous demande ni les richesses, ni les honneurs, ni aucun bien terrestre ; mais je vous demande seulement votre sainte grâce : délivrez-moi du péché, donnez-moi une bonne mort, donnez-moi la gloire du ciel, et en attendant, donnez-moi votre saint amour, qui, selon S. François de Sales, est la grâce qu'il faut demander par-dessus toutes les autres, donnez-moi la résignation à votre sainte volonté, vertu en laquelle tout l'amour divin consiste ; comment, dis-je, serait-il possible que Dieu se refusât à exaucer de telles prières ? O mon Dieu ! dit S. Augustin, quelles prières exaucerez-vous, si vous n'exaucez celles qui sont toutes selon votre divine volonté ? *Quas preces exaudis, si has non exaudis ?* Et S. Bernard dit en-

suite que, quand nous demandons ces sortes de grâces spirituelles, le désir de les obtenir nous est inspiré par Dieu lui-même : c'est pourquoi le saint docteur ajoute, en s'adressant à Dieu : *Desiderium ad quid dares, nisi velles exaudire?* Donc, veut dire le saint, puisque c'est vous, Seigneur, qui m'excitez à vous demander ces grâces, je dois être certain que vous me les accorderez. Mais ce qui doit ranimer notre confiance sur toute chose, lorsque nous demandons à Dieu ces biens spirituels, ce sont ces paroles de Jésus-Christ (Luc. xi. 13.) : *Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester de cælo dabit spiritum bonum petentibus se?* Si vous, dit le Sauveur, qui êtes méchans et remplis d'amour propre, ne savez refuser à vos enfans les biens qu'ils vous demandent, combien plus votre Père céleste, qui vous aime beaucoup mieux que les pères n'aiment leurs enfans, vous accordera les biens spirituels lorsque vous les lui demanderez ?

Prions donc, et cherchons toujours la grâce, si nous voulons opérer notre salut. Que la prière soit notre plus chère compagne et l'exercice de toute notre vie. Et lorsque nous demandons à Dieu les grâces particulières, sollicitons toujours la grâce de persévérer à l'avenir dans la prière, parce que nous serons perdus si nous cessons de prier. Rien n'est plus facile que de prier. Qu'est-ce que dire : Seigneur, assistez-moi ; Seigneur, aidez-moi, donnez-moi votre saint amour ? Y a-t-il quelque chose au monde qui soit plus facile ? Cependant sans cela nous ne pouvons opérer notre salut. Prions donc, et interposons toujours l'intercession de Marie dans nos prières : *Queramus gratiam, et per Mariam queramus*, dit S. Bernard. Et lorsque nous nous recommandons à Marie, soyons persuadés

qu'elle nous écoute, et qu'elle nous obtient ce que nous demandons. Ni le pouvoir, ni la volonté de nous aider ne peuvent manquer à Marie, dit le même saint : *Nec facultas, nec voluntas illi deesse potest.* Et S. Augustin : *Memorare, o piissima virgo Maria, non esse auditum, quemquam ad tua currentem præsidia, esse derelictum.* Souvenez-vous, ô Marie, qu'il n'est encore jamais arrivé que celui qui a recouru à vous ait été abandonné. Oh ! non, dit S. Bonaventure, celui qui invoque Marie trouve le salut ; c'est pour cette raison qu'il l'appelait : *o salus te invocantium.* Prions donc toujours en invoquant Jésus et Marie, et ne nous laissons jamais de prier. Je finis ; mais avant de terminer je ne puis m'empêcher de manifester le déplaisir que j'éprouve en voyant que la sainte Écriture et les livres des saints pères insinuent si souvent la nécessité de l'exercice de la prière, tandis que les autres livres, les prédicateurs et les confesseurs en parlent peu, ou que, s'il leur arrive quelquefois d'en parler, ils le font à peine, et comme en passant. Voyant la nécessité de la prière, je dis que tous les livres spirituels devraient dire à leurs lecteurs, tous les confesseurs à leurs pénitens, et tous les prédicateurs à leur auditoire : priez toujours ; et ne leur inculquer autre chose que ces paroles : priez, priez, priez, et ne cessez jamais de prier ; si vous priez, vous vous sauverez certainement ; si vous ne priez pas, vous vous damnerez indubitablement.